

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SANIT Anticalcaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent, acide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SANIT-Chemie	
	Reinigungsmittel und -geräte GmbH	
Rue:	Dieselstr. 38	
Lieu:	D-74211 Leingarten	
Téléphone:	+49 7131 902100	Téléfax: +49 7131 404360
e-mail:	info@sanit-chemie.de	
Interlocuteur:	Produktmanagement	Téléphone: 07131 90210-20
Internet:	www.sanit-chemie.de	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide formique à 77 %

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 2 de 7

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-18-6	acide formique à %			45 - < 60 %
	200-579-1	607-001-00-0		
	Skin Corr. 1A; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Polyéthylène glycol 400. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Dangers possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 3 de 7

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	5	9		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). FKM (caoutchouc fluoré). Epaisseur du matériau des gants: 0,6 mm Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. période de latence: 8h

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	rouge	
Odeur:	piquant	
pH-Valeur:		0,5
Modification d'état		
Point de fusion:		10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 4 de 7

Point d'éclair: 66 °C

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

 Densité: 1,12 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible

Viscosité dynamique: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Alcalis (bases).

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Alcalis (bases).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Irritation et corrosivité

Effet irritant et caustique. en cas d'ingestion: Dangers possibles: Perforation de l'estomac.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Expériences tirées de la pratique
Observation diverses

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-18-6	acide formique à %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	46 - 100	96 h	Leuciscus idus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	27 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	34,2	48 h	Daphnia magna	IUCLID

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 5 de 7

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-18-6	acide formique à %	-0,54

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN3412
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE FORMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C3
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN3412
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE FORMIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 6 de 7

Code de classement: C3

Quantité limitée (LQ): 1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E2

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU: UN 3412

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FORMIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 1 L

EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU: UN 3412

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FORMIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2

: Y840

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 45 % (504 g/l)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT Anticalcaire

Date de révision: 24.07.2020

Code du produit: 3001

Page 7 de 7

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,15.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)